



Retablir ancien nom d'une rue.

Par **vesuvio**, le 26/05/2018 à 13:25

Bonjour,

j'ai acheté il y a quarante ans une maison dans une petite rue en impasse .Le nom de cette rue tel qu'indiqué sur les panneaux de rue et dont l'intitulé figure sur mon acte de propriété contenait 12 caractères (espaces compris).Ce nom a toujours été celui de mon adresse postale. Or il y a une vingtaine d'années, et sans que j'y prête attention, un riverain avait demandé que soit rétabli le nom originel de la rue, prétextant que le nom usuel n'était qu'une troncature du nom. Sa demande avait été prise en compte puisque les plaques des rues avaient été changé. Le nouveau nom s'étendant sur une trentaine de caractères au lieu du nom simplifié sur 12 caractères !

Néanmoins, les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz) et **les services des impôts** ont continué à rédiger mon adresse en utilisant le nom de rue simplifié (12 caractères).

Là où le problème se pose c'est avec les GPS (et leurs bases de données.)

Les livreurs qui entrent le nom de rue simplifié sur leur GPS reçoivent le message rue inexistante !

Seul le nom de rue complet (30 caractères) est accepté par les GPS.

De même sur les formulaires d'adresse en ligne, beaucoup n'acceptent pas des noms de rue comportant autant de caractères.

La rue comptant moins d'une dizaine de riverains est-il possible de mettre fin à cet imbroglio, et de contraindre le maire à rétablir officiellement le nom de rue simplifié sur 12 caractères, et à transmettre ce changement aux bases de données des nomenclatures de rues utilisées par les GPS ?

Par **morobar**, le 26/05/2018 à 15:06

Bonjour,

C'est au conseil municipal qu'il appartient de d'attribuer un nom de rue.

Vous évoquez contraindre, je suggère "demander aimablement".

Pour ce qui est de la transmission aux bases de données GPS, vous ignorez certainement que GPS est un système propriété de la Défense américaine ouvert à ,l'exploitation civile et les logiciels sous licence qui exploitent le positionnement de ces satellites sont eux aussi privés et qu'ils doivent donc se débrouiller tous seuls.

Alors espérer que le maire va se charger de faire leur boulot, c'est croire au Père Noël.